

nouvelles relations que nous entretenons avec nos principaux partenaires par suite de la décision de diversifier nos relations extérieures; nous avons constaté que certaines lacunes existaient dans nos relations avec la Communauté européenne, et l'Accord est venu couronner nos efforts visant à les combler et à progresser dans l'intensification et la réorientation de nos relations.

Tout compte fait, seul le temps pourra nous dire à quel point l'Accord aura été profitable du point de vue matériel. Dans quelques années, il nous sera peut-être possible d'en visualiser la valeur en chiffres. Ce serait là bien sûr la réponse idéale à opposer aux critiques, mais il nous faut patienter. Gardons-nous cependant d'adopter une attitude trop critique ou trop négative susceptible de nuire à la mise en application de l'Accord, comme risquent de le faire, intentionnellement ou non, certaines des questions et critiques déjà exprimées.

Il est clair, du moins dans mon esprit, que certaines des critiques exprimées ne donnent pas aux artisans du programme le bénéfice du doute qu'il est normal d'accorder à des entreprises de ce genre. Je sais que «comparaison n'est pas raison», mais certains sceptiques agissent comme s'il était possible, dans de telles circonstances, d'établir des prévisions exactes. C'est un peu comme si l'on exigeait de jeunes mariés qu'ils précisent, dès leur sortie de l'église, combien d'enfants ils auront, combien de garçons et combien de filles, et à combien d'années d'intervalle! Certains faits, décisions ou politiques ont des conséquences naturelles et normales auxquelles on peut s'attendre. Dans le cas d'un accord-cadre destiné à étendre la coopération économique, financière et industrielle entre deux entités, soit le Canada et les Communautés européennes, rien ne permet de supposer a priori que l'arrangement ne produira pas les effets escomptés. Il n'est pas possible de les évaluer quantitativement, mais ce n'est pas une raison pour en déduire qu'ils seront nuls ou négligeables.

Importance politique

Un autre aspect de la question mérite d'être mentionné. Si l'on estime que le mouvement d'unification qui se dessine en Europe est bénéfique pour ce continent, pour le monde, et partant pour le Canada, il faut alors reconnaître l'intérêt et le caractère positif des raisons, exposées clairement dans le préambule, pour lesquelles la Communauté et ses neuf membres considèrent l'Accord comme valable et satisfaisant:

Consolider, approfondir et diversifier leurs relations commerciales et économiques dans toute la mesure offerte par leur capacité croissante de répondre à leurs besoins réciproques sur la base d'un profit mutuel...

Soucieux du fait que les relations commerciales plus dynamiques que souhaite le Canada et les Communautés européennes...

Les partenaires du Canada accordent une importance politique à l'Accord. Même si c'était là sa seule portée, ce serait déjà suffisant pour justifier dans une grande mesure la raison d'être du contrat, abstraction faite de tout le reste.

Ce «lien contractuel» comporte aussi une incidence politique pour le Canada. Il représente une étape précise et importante de notre politique de diversification qui nous permet de mieux équilibrer nos relations extérieures et d'améliorer celles que nous entretenons avec les États-Unis. Il facilite en outre nos négociations avec la Communauté sur des questions comme le commerce, par exemple. Nous n'avons ni la stature ni les avantages que possèdent certains autres partenaires de la Communauté. Dans ces circonstances, comment ne pas nous féliciter du fait que la Communauté nous assure, dans un contrat officiel, de sa bonne volonté à notre égard, de sa reconnaissance d'une similitude entre nos objectifs et les siens, et de son désir de nous aider à réaliser des objectifs dont elle tirera également profit?

Beaucoup de faits restent à exposer en faveur de l'Accord, et ceux que j'aborderai maintenant sont très précis.

Intérêt commercial

La CE est notre deuxième partenaire commercial en importance, après les États-Unis et avant le Japon. (En 1975, nos échanges commerciaux avec la CEE se sont chiffrés à 7,3 milliards de dollars). Parallèlement, le Canada vient au second rang des clients de la CEE; il précède le Japon et suit les États-Unis. L'an dernier, nous avons vendu pour \$4 milliards de marchandises à la CEE, ce qui correspond à 12,7 p. cent de l'ensemble de nos exportations. Depuis la création de la CE, la balance commerciale du Canada a presque toujours été excédentaire.

Certains aspects de nos relations commerciales avec la CE sont cependant moins satisfaisants. De 26 p. cent qu'il était en 1960, le pourcentage de nos exportations qu'absorbent les Neuf est tombé à 16,4 p. cent en 1970, puis à 12,7 p. cent en 1975, en raison principalement de la diminution de nos envois au Royaume-Uni (consécutives au marasme économique que connaît la Grande-Bretagne et à l'entrée de celle-ci dans le Marché commun). Qui plus est, la croissance de nos